

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

01 10 13

DATE D’AFFICHAGE

01 10 13

Objet :

2013-16-10-09
Tourisme : Promotion des
« sentiers d'intérêt
territorial » - Leader 2013

L'an : 2013

Et le : SEIZE OCTOBRE

A : ONZE HEURES

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **J.ARCAS** (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères)

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

22 OCT. 2013

SERVICE COURRIER

Objet : Tourisme : Promotion des « sentiers d'intérêt territorial » - Leader 2013

Cette action a été présentée lors du précédent comité syndical de juillet 2013 mais le plan de financement doit être légèrement modifié.

Il s'agit de l'action de communication engagée afin de promouvoir le réseau des « sentiers d'intérêt territorial » :

- Réécriture des textes et descriptifs ;
- Conception des cartes et droit IGN ;
- Conception et impression d'un kit de topo-fiches.

Le coût total de l'opération s'élève à 96 255,01 € HT, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès:

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour..... 40 372,19 euros
- du Conseil Général de l'Hérault (CTL) pour.....36 686,80 euros

Ce projet générera des recettes estimées à 3 600 euros. Le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 21 487,71 euros.

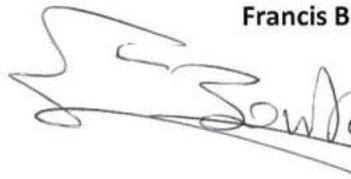
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur le plan de financement de l'opération ci-dessus proposée, et de bien vouloir l'autoriser à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le plan de financement de l'opération ci-dessus proposée, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 16 octobre 2013.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE
RECU LE
22 OCT. 2013
SERVICE COURRIER